

**RÉUNION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES  
THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (CICTA) DU 14 AU 22 NOVEMBRE 2017**

**Conservation des ressources en thon**

**Qu'est-ce qui ne va pas ?**

Des mesures de gestion efficaces sont nécessaires pour que les captures de thons obèses et de thons à nageoires jaunes permettent une exploitation durable.

**Pourquoi sommes-nous inquiets ?**

Selon des estimations du CPRS, les limites de prises établies pour le thon obèse et le thon à nageoires jaunes ont été dépassées en 2016 de 11 % et 16 % respectivement. Le dépassement des TAC sur les stocks surexploités aggraverait l'état de ces stocks et empêche toute reconstitution à des niveaux sains. La situation des stocks de thon à nageoires jaunes d'autant plus compliquée que les limites de prises ne sont pas réparties selon les types d'équipement ou selon les parties non contractantes coopérantes, ce qui crée des obstacles pour prendre des mesures correctives.

En outre, alors que les autres ORGP ont adopté des mesures de rétention des prises de thons, la CICTA n'a encore pris aucune mesure semblable. Le rejet en mer des thons moins rentables pour capturer plus de thons bien payés fausse les données visant à découvrir les effets réels de la pêche sur les stocks de thons.

**Que demande l'ISSF à la CICTA ?**

(i) Adopter des mesures de gestion de stocks spécifiques de thons, conformes aux recommandations du CPRS.

(ii) Établir des limites de prises de thon à nageoires jaunes par type d'équipement et/ou par pavillon afin que les parties non contractantes coopérantes connaissent

**Nos principales revendications  
présentées à la  
CICTA en 2017**

- 1** Adopter des mesures de gestion de stocks spécifiques de thonidés, basées sur les recommandations de la communauté scientifique, établir des limites de prises de thon à nageoires jaunes par type d'équipement et/ou par pavillon, ainsi que renforcer globalement la gestion des captures de thons tropicaux pour faire appliquer les limites de prises.
- 2** Agir immédiatement pour réduire les énormes insuffisances de données sur les prises avec DCP, faire en sorte que les exigences de la CICTA concernant les DCP non maillants soient respectées, ainsi que promouvoir la recherche sur les DCP biodégradables.
- 3** Adopter provisoirement une des règles de contrôle des captures de thon germon de l'Atlantique Nord ayant été testées, ainsi que faire avancer l'évaluation des stratégies de gestion des autres espèces, en s'assurant qu'il existe un financement approprié pour la progression de ces travaux.
- 4** Renforcement des mesures de monitoring, contrôle et surveillance (MCS), notamment avec des systèmes de monitoring de navires (SMN) et des mesures des États côtiers.
- 5** Augmenter les exigences de présence obligatoire d'observateurs sur les grands senneurs et les palangriers pour soutenir les collectes de données.

clairement leurs limites individuelles.

(iii) Renforcer sa gestion des captures de thons tropicaux au moyen des mesures suivantes : (a) s'assurer que la capacité de pêche des senneurs est conforme aux limites de prises (voir ci-après sous « Registre de navires » et « Capacité des flottes ») et (b) adopter une surveillance des prises en saison pour éviter d'avoir des limites de prises trop généreuses (voir ci-après sous « Transparence des quotas de pêche »).

## Dispositif de concentration du poisson (DCP)

### SURVEILLANCE ET GESTION

#### Qu'est-ce qui ne va pas ?

Des données complètes sur l'utilisation des DCP par toutes les flottes de navires sont requises pour gérer efficacement les captures de thonidés tropicaux par les senneurs. En outre, il est important de faire en sorte que les DCP soient non maillants et que l'industrie se dirige vers des DCP biodégradables afin de réduire les effets néfastes de ces dispositifs sur l'écosystème.

#### Pourquoi sommes-nous inquiets ?

Dans l'Atlantique, la pêche avec DCP est responsable de presque 50 % des prises de thons tropicaux et 67 % des prises de thon listao. Il est temps de lancer un effort concerté à l'échelle mondiale pour mieux suivre et gérer l'utilisation des DCP dans chaque région océanique. Depuis 2013, la CICTA a demandé que des données complètes sur l'utilisation des DCP soient transmises à son secrétariat pour que le CPRS puisse les utiliser (recommandations 13-01, 14-01, 15-01 et 16-01). Cependant, chaque année, seulement quelques parties non contractantes coopérantes transmettent les données demandées, souvent de manière incomplète, ce qui empêche le CPRS de réaliser des analyses régionales. Lors de la réunion annuelle 2017 du CPRS, des données sur les DCP de l'année 2016 avaient été reçues uniquement de 3 des 11 États exploitant des senneurs dans l'Atlantique. Certains armateurs allègent n'avoir pas fourni de données à cause des définitions peu claires de la recommandation 16-01 et à cause de formulaires de transmission de données trop compliqués.

Il est impératif de réduire les mortalités de requins et les autres effets des DCP sur l'écosystème de l'océan Atlantique. La CICTA exige depuis janvier 2016 que des DCP non maillants soient utilisés pour réduire les emmêlements de requins et de tortues. La CICTA doit faire en sorte que cette règle soit respectée. Ensuite, pour aider à réduire les débris marins, il est important que l'industrie de la pêche s'oriente vers l'utilisation généralisée de DCP biodégradables.

#### Que demande l'ISSF à la CICTA ?

- (i) Agir immédiatement pour combler l'insuffisance grave des données sur l'utilisation de DCP, notamment avec des définitions plus claires et des formulaires de transmission de données plus simples à remplir.
- (ii) Exiger que tous les éléments de données de DCP identifiés dans le paragraphe 23 de la recommandation 16-01 soient dans des carrés de 25 mm x 25 mm afin que le CPRS puisse réaliser des analyses détaillées.
- (iii) Faire en sorte que les exigences de la CICTA concernant les DCP non maillants soient respectées, ainsi que promouvoir la recherche sur les DCP biodégradables.

## Stratégies d'exploitation

### Qu'est-ce qui ne va pas ?

L'ISSF se réjouit des réunions fructueuses du Groupe de travail permanent sur le dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) qui ont eu lieu cette année. L'ISSF se réjouit également des progrès de la CICTA l'an dernier pour faire avancer ses processus de stratégie d'exploitation, qui ont maintenant un calendrier, ainsi que pour l'essai cette année des RCC pour le stock de thons germans de l'Atlantique Nord, au moyen d'évaluations des stratégies de gestion. Ces actions tracent la voie à la CICTA pour mettre en œuvre une stratégie complète de récolte que les navires de pêche peuvent appliquer pour maintenir les stocks à un niveau optimal.

### Pourquoi sommes-nous inquiets ?

Les stratégies d'exploitation (comprenant des cibles et des points de référence limites, ainsi que des règles de contrôle des pêches), fournissent des règles préalablement convenues de gestion des ressources halieutiques et des mesures devant être prises en réponse à l'évolution des stocks. Il est important de s'assurer que des règles préalablement convenues soient robustes car ces règles et ces stratégies aident à reconstituer les stocks et à éviter la surpêche. Elles réduisent aussi la nécessité de négociations complexes et de retards pouvant conduire à de nouveaux déclinés des stocks.

### Que demande l'ISSF à la CICTA ?

- (i) Adopter provisoirement une des règles de contrôle des captures de thon germon de l'Atlantique Nord ayant été testées par le CPRS, ainsi que faire réaliser une évaluation indépendante par des pairs du travail d'évaluation des stratégies de gestion.
- (ii) Faire avancer l'évaluation des stratégies de gestion des autres espèces, en s'assurant qu'il existe un financement approprié pour la progression de ces travaux.

## Prises accessoires et requins

### Qu'est-ce qui ne va pas ?

La CICTA doit améliorer les mesures en place et renforcer les efforts de réduction des prises accessoires d'espèces vulnérables par les senneurs et les palangriers. En outre, des mesures scientifiques de conservation et de gestion visant à réduire la mortalité des requins doivent être adoptées et mises en œuvre. Compte tenu de l'importance capitale de la collecte et de la transmission de données, l'ISSF se réjouit que la CICTA ait adopté l'an dernier la Recommandation 2016-13 sur l'amélioration des vérifications de conformité des mesures de conservation et de gestion concernant les requins capturés en association avec les pêches de la CICTA.

### Pourquoi sommes-nous inquiets ?

Une évaluation réalisée en 2017 révèle que le stock de mako à nageoires courtes de l'Atlantique Nord est surpêché et que les prises doivent être réduites de plus des deux tiers pour éviter un déclin accru de ce stock.

### Que demande l'ISSF à la CICTA ?

- (ii) Adopter des mesures de réduction des prises de mako à nageoires courtes nordique, tout en s'assurant que des données exactes sont collectées et transmises sur toutes les captures de requins océaniques.
- (ii) Renforcer la mesure de la CICTA sur le prélèvement des ailerons de requin [Rec 04-10] en exigeant que tous les requins capturés soient ramenés à terre avec leurs ailerons naturellement fixés.

### PRESENCE D'OBSERVATEURS ET MONITORING ELECTRONIQUE

#### Qu'est-ce qui ne va pas ?

Des mesures efficaces de monitoring, de contrôle et de surveillance (MCS) respectant les normes internationales sont essentielles pour réaliser des collectes de données utiles, pour promouvoir le respect des mesures de conservation et pour combattre les activités de pêche INN en mer et dans les ports. Plus particulièrement, une couverture complète des ressources d'observation sur les navires constitue un élément essentiel de la gestion des stocks de thons tropicaux dans une perspective de développement durable.

La CICTA exige la présence d'observateurs sur la totalité des senneurs pêchant des thons tropicaux, mais uniquement dans les zones et la période du moratoire sur les dispositifs de concentration du poisson (DCP). Depuis 2013, la mesure de conservation 4.3(a) de l'ISSF demande que les usines de transformation, les négociants, les importateurs, les transporteurs et les autres intervenants de l'industrie de la pêche transigent uniquement avec de grands senneurs couverts à 100 % par des ressources d'observation (humaines ou électroniques, lorsque ces méthodes s'avèrent efficaces) présentes sur toutes les expéditions de pêche et observant toutes les opérations de pêche, même si ces mesures ne sont pas exigées par la CICTA toute l'année. En outre, la CICTA exige que des observateurs soient présents seulement sur 5 % des palangriers. Si la présence d'observateurs humains n'est pas possible sur les navires de certains types ou de certaines tailles, la CICTA devrait adopter des directives d'utilisation d'appareils électroniques de monitoring.

#### Pourquoi sommes-nous inquiets ?

Tous les grands senneurs devraient avoir des observateurs à bord lors de chaque expédition de pêche (100 % de couverture), afin de garantir la collecte de données critiques sur les prises accessoires et les rejets. En outre, le CPRS a souligné l'insuffisance de la couverture actuelle de ressources d'observation à 5 % pour produire des estimations raisonnables des prises accessoires. Les données recueillies concernant le pourcentage d'observateurs sur les palangriers révèlent que plusieurs armateurs ne respectent même pas l'exigence minimale obligatoire de 5 %. La raréfaction des données sur les prises des palangriers et les interactions avec les espèces non ciblées nuisent à la participation des scientifiques nécessaire pour adopter des mesures de conservation efficaces.

Finalement, afin que les ORGP reçoivent des données de qualité en provenance des ressources d'observation, il est essentiel que ces observateurs puissent faire leur travail dans un environnement sécuritaire et professionnel.

#### Que demande l'ISSF à la CICTA ?

(i) Appliquer la recommandation du Groupe de travail sur les DCP visant à prolonger la couverture à 100 % des ressources d'observation sur les grands senneurs pendant toute l'année, comme l'ont fait la Commission interaméricaine sur le thon tropical (CIATT) et la Commission des pêches du Pacifique central et occidental (CPPCO). Une telle décision serait facilitée si elle prévoyait un mécanisme régional stipulant qu'un observateur d'un programme national d'un État côtier (inscrit auprès du Secrétariat) serait reconnu dans les ZEE d'autres pays.

(ii) Mettre en œuvre la recommandation du CPRS d'augmenter le niveau minimum de couverture des ressources d'observation à 20 % sur tous les principaux types de navires tout en renforçant la conformité des parties non contractantes coopérantes en identifiant et sanctionnant les parties fautives au moyen du Comité de contrôle.

(iii) Suivre l'exemple de la CPPCO et adopter des mesures contraignantes pour garantir la sécurité des observateurs humains.

(iv) Faire avancer le plus rapidement possible le développement de normes de surveillance électronique et de déclaration électronique sur les palangriers.

(v) Adopter des mesures exigeant une surveillance électronique sur les grands senneurs et les grands palangriers qui s'ajouteraient aux exigences de présence d'observateurs actuellement appliquées par la CICTA, dans le but de renforcer la transparence de ces opérations de pêche.

## TRANSBORNEMENTS

### **Qu'est-ce qui ne va pas ?**

L'ISSF s'inquiète du fait que certaines parties non contractantes coopérantes n'aient pas fourni les préavis et les rapports exigés sur les transbordements. L'ISSF reconnaît par ailleurs que des systèmes de monitoring électronique et des outils de déclarations électroniques sont actuellement en développement et testés, lesquels pourraient résoudre une partie de ces problèmes.

### **Pourquoi sommes-nous inquiets ?**

Les transbordements en mer créent un risque élevé de pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) lorsque les mesures en place de monitoring, contrôle et surveillance (MCS) sont insuffisantes.

### **Que demande l'ISSF à la CICTA ?**

Amender la recommandation 2016-15 sur les transbordements de la CICTA afin qu'elle s'applique aux palangriers ayant une longueur hors-tout de 20 mètres ou plus.

## OUTILS DE MONITORING, CONTROLE ET SURVEILLANCE (MCS)

### **Qu'est-ce qui ne va pas ?**

Les outils MCS constituent un élément essentiel de l'exploitation durable des ressources halieutiques. Par exemple, les systèmes de monitoring de navires (SMN) avec communications satellite renforcent le respect des règles en mer, aident à lutter contre la pêche INN et améliorent la gestion des pêches en réduisant les incertitudes. Les mesures des États côtiers jouent également un rôle essentiel pour combattre la pêche INN et s'assurer que les produits de ces activités de pêche n'entrent pas sur le marché.

### **Pourquoi sommes-nous inquiets ?**

Les outils MCS de la CICTA, incluant les systèmes de monitoring de navires (SMN) de la mesure 2014-09 et de la Recommandation 12-07 sur un modèle CICTA de normes minimales d'inspection dans les ports, doivent être renforcés et alignés avec les normes réputées exemplaires et l'Accord de la FAO sur les mesures des États côtiers, respectivement.

### **Que demande l'ISSF à la CICTA ?**

(i) Adopter d'autres amendements permettant de moderniser sa mesure sur les SMN [Rec 14-09] afin qu'ils soient conforme aux pratiques exemplaires mondiales actuellement en vigueur, notamment en ce qui concerne la communication des données des SMN au Secrétariat, aux scientifiques du CPRS et au Comité de contrôle, ainsi que réduire les intervalles de communication (actuellement de 4 heures, que le CPRS considère insuffisant pour la plupart des types de navires) à seulement une heure, comme le demande la CPPCO.

(ii) Adopter des amendements à la Recommandation 12-07 afin qu'elle s'accorde mieux avec l'Accord de la FAO de 2009 relatif aux mesures du ressorts de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. L'ISSF presse aussi toutes les parties non contractantes coopérantes ne l'ayant pas encore fait de ratifier l'Accord de la FAO de 2009.

## TRANSPARENCE DES QUOTAS DE CAPTURE

### **Qu'est-ce qui ne va pas ?**

La CICTA a établi un total autorisé de captures (TAC), et dans certains cas des limites de captures, de thon obèse, de thon à nageoires jaunes, de thon germon et de thon listao, s'appliquant aux parties non contractantes coopérantes. Cependant, durant une année donnée, il n'existe aucun mécanisme pour que les parties non contractantes coopérantes puissent signaler l'atteinte imminente de leur TAC et/ou de leurs limites de prises attribuées et confirmer que leurs captures respectent les limites de prises annuelles établies. La CICTA avait adopté un tel mécanisme pour les senneurs, selon lequel les statistiques de captures saisonnières par rapport aux limites annuelles étaient transmises au secrétariat par les parties non contractantes coopérantes (C-17-01). Ce mécanisme permet à une ORGP de prendre les décisions de conservation nécessaires lorsque les quotas de l'année en cours sont en voie d'être atteints plus tôt que prévu.

### **Pourquoi sommes-nous inquiets ?**

Un suivi déficient des captures des parties non contractantes coopérantes par rapport au TAC ou aux limites de captures individuelles sur un stock de thon spécifique, empêche les ORGP de prendre rapidement les décisions de gestion et les précautions de conservation nécessaires avant la fin de l'année.

### **Que demande l'ISSF à la CICTA ?**

Créer un mécanisme exigeant aux parties non contractantes coopérantes qu'elles déclarent à la CICTA leurs résultats en cours de saison par rapport à leur TAC ou par rapport à leurs limites individuelles de captures annuelles s'appliquant à des stocks de thon spécifiques.

## Conformité

## PROCESSUS DE CONFORMITE

### **Qu'est-ce qui ne va pas ?**

La CICTA possède un processus d'évaluation de conformité parmi les mieux conçus et les plus transparents des cinq ORGP thonières, mais ce processus peut encore être renforcé. Les parties non contractantes coopérantes doivent reconnaître qu'un processus de conformité solide améliore la gestion des pêches. En 2016, la CICTA a adopté la [Résolution 16-17](#) établissant un calendrier d'action de la CICTA pour l'amélioration de la coopération et du respect des mesures de la CICTA, qui constitue un progrès significatif et une première parmi les quatre ORGP de thon tropical.

### **Pourquoi sommes-nous inquiets ?**

La CICTA devrait apporter des améliorations à son processus de conformité, notamment en rendant obligatoire l'application de son calendrier d'action, ce qui devrait favoriser un meilleur respect des règles.

### **Que demande l'ISSF à la CICTA ?**

Codifier la Résolution 16-17 sous forme de recommandation contraignante, le plus rapidement possible.

### ENREGISTREMENT DES NAVIRES ET CAPACITE DES FLOTTES

#### **Qu'est-ce qui ne va pas ?**

Les experts s'entendent pour affirmer qu'il existe une surcapacité au niveau des flottes mondiales de pêche au thon.

#### **Pourquoi sommes-nous inquiets ?**

L'ISSF s'inquiète toujours de la croissance globale de la capacité de pêche sur le territoire de la CICTA. Cette surcapacité des flottes de pêche augmente la pression pour un affaiblissement des mesures de gestion, ce qui conduit à une surexploitation des stocks.

#### **Que demande l'ISSF à la CICTA ?**

(i) Limiter les entrées au moyen de registres de navires fermés, ainsi que développer des bases communes pour mesurer les capacités de pêche, comme les mètres cubes des soutes.

(ii) Soutenir l'Appel de Kobe III pour la création de mécanismes de transfert de capacité vers des pays en développement.

## Le saviez-vous ?

L'ISSF dirige une recherche sur les DCP biodégradables en collaboration avec des flottes de navires du Pacifique oriental, les autorités de certaines nations côtières et d'autres intervenants.

L'ISSF propose de nombreuses ressources utiles aux navires de pêche, incluant des guides pratiques à l'intention des capitaines sur les techniques de réduction des prises accessoires, ainsi que des documents sur la surveillance électronique et les systèmes de monitoring de navires (SMN).

L'ISSF publie des directives sur la construction et l'utilisation de DCP non maillants.

Trois mesures de conservation de l'ISSF ciblent la réduction des captures involontaires de requins.

## Priorités mondiales de l'ISSF concernant les ORGP thonières

Mise en œuvre de stratégies d'exploitation rigoureuses, comprenant des règles de contrôle des pêches et des points de référence

Gestion efficace de la capacité des flottes, incluant le développement de mécanismes soutenant le développement de l'engagement des États côtiers pour l'exploitation durable des ressources halieutiques

Gestion scientifique des DCP et utilisation de DCP non maillants

Augmentation du respect de toutes les mesures adoptées dans tous les États membres, ainsi qu'une plus grande transparence des processus évaluant le respect des mesures par les États membres.

Renforcement des mesures de monitoring, contrôle et surveillance (MCS) et augmentation du taux de présence d'observateurs, notamment avec l'aide de technologies modernes, incluant l'utilisation d'appareils électroniques de monitoring et de formulaires électroniques de déclaration.

Adoption de pratiques efficaces de réduction des prises accessoires et de mesures de conservation des requins



[iss-foundation.org](http://iss-foundation.org)

1440 G Street NW  
Washington D.C. 20005  
États-Unis

Téléphone : + 1.703.226.8101  
Mail : [info@iss-foundation.org](mailto:info@iss-foundation.org)

